

# le Grenelle Environnement

## Territorialisation du Grenelle : la Bourgogne en actions !





# Sommaire

## Bâtiment

Mobiliser les bailleurs sociaux pour engager la rénovation des 28 000 logements sociaux les plus énergivores.

p. 4-5

Lutter contre la précarité énergétique. Informer les propriétaires sur les dispositifs d'incitation financière et les réglementations thermiques en vigueur.

p. 6-7

## Transport

Mettre en place des plans de déplacements entreprise (PDE).

p. 8-9

Participer au développement du réseau de lignes à grande vitesse : la mise en service de la première phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône.

p. 10-11

## Énergie-Climat

L'énergie et le climat au cœur des démarches territoriales.

p. 12-13

Bourgogne développement et le cluster éolien bourguignon.

p. 14-15

## Biodiversité

Pour préserver les continuités écologiques, la trame verte et bleue se prépare.

p. 16

Le réseau des aires protégées se complète : le projet de Parc national entre Champagne et Bourgogne.

p. 17

## Gouvernance

Le réseau des artisans du Grenelle.

p. 18

Étude filières vertes : quelles opportunités en Bourgogne.

p. 19



## Faire de la Bourgogne un territoire durable

Il y a quatre ans, le 25 octobre 2007, 268 engagements ont été pris à l'occasion des tables rondes du Grenelle Environnement. Fruit d'un processus inédit de concertation ayant réuni plus de 30 000 participants, le Grenelle a été pérennisé par l'adoption des lois Grenelle 1 et 2, traduisant en droit français ses grands engagements, dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, des transports, de l'énergie, de la biodiversité, de la santé, des risques et déchets, ou de la gouvernance. Mais la réussite du Grenelle passe avant tout par sa territorialisation.



### **Volontaires, les acteurs bourguignons se mobilisent !**

Les services de l'État jouent un rôle majeur de pilotage des politiques publiques, d'animation des initiatives et de coordination des acteurs à différentes échelles. Les élus locaux, qui avaient pour la plupart déjà mis en œuvre des politiques très avancées en matière de développement durable, confirment leur fort engagement. Enfin, les associations, entreprises, citoyens, sont autant de soutien et de relais qui contribuent à éveiller les consciences, changer les comportements et créer une dynamique collective en Bourgogne. Les quelques exemples présentés dans ces pages témoignent cette diversité des initiatives et des acteurs, à toutes les échelles du territoire. Tous s'accordent et se réunissent autour d'une même volonté, d'un objectif commun : faire de la Bourgogne un territoire durable.

# Bâtiment

☛ Mobiliser les bailleurs sociaux pour engager la rénovation des 28 000 logements sociaux les plus énergivores.



La rénovation de 800 000 logements sociaux d'ici à 2020 est un des objectifs du Plan Bâtiment du Grenelle Environnement.

Les organismes HLM s'engagent pour l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine. Ils sont les premiers à avoir répondu aux différents appels à projet « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) lancés par le Conseil régional de Bourgogne, avec 28 projets retenus pour 93 bâtiments.



Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Grésilles, VILLEO, Entreprise Sociale pour l'Habitat, acquiert le terrain de l'ancien collège Epirey ainsi qu'une parcelle adjacente vendus par la ville de Dijon pour aménager un quartier de 181 logements répartis en 5 immeubles. L'une des opérations de construction, menée par VILLEO, a été désignée en novembre 2009 lauréate de l'Appel à projets « BBC » du Conseil régional de Bourgogne. La construction de cet immeuble de 39 logements locatifs sociaux visant le niveau « très basse consommation d'énergie » (seuil fixé à 100 kWh/m<sup>2</sup>/an) est en cours. En parallèle, pour optimiser la performance énergétique des bâtiments, VILLEO prévoit de sensibiliser gestionnaires et locataires aux spécificités de ce type de bâtiment que ce soit en termes de maintenance ou de gestes quotidiens simples à adopter.

## ➔ Le saviez-vous ?

En Bourgogne, le secteur du bâtiment représente 30% du poids de l'empreinte écologique avec 43% des consommations énergétiques finales et 30% des émissions de gaz à effet de serre. Il est l'un des secteurs, avec celui des transports, prioritaires pour œuvrer dans la voie du développement durable et la réduction des émissions de GES dans la région.

L'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne (USH) rassemble 21 organismes HLM. La réhabilitation énergétique du parc est un enjeu majeur pour le mouvement HLM.

Sur les 110 000 logements sociaux en Bourgogne, 28 000 nécessitent une réhabilitation lourde.

L'USH, les services déconcentrés de l'État et la Région, réunis en comités de préprogrammation les 12 juillet 2010 et 6 juin 2011, ont présélectionné plus de 1800 logements. Ces opérations seront subventionnées par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et par le Conseil régional (près de 9 millions d'euros en tout).

Ce volontarisme des organismes HLM anticipe sur les réglementations thermiques à venir, et soutient le pouvoir d'achat des locataires en leur offrant des logements moins énergivores.

Les logements sociaux représentent plus d'un tiers de la superficie des bâtiments rénovés suite aux appels à projet (soit 68 088 m<sup>2</sup> sur les 176 046 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette).

**110 000**logements sociaux  
en Bourgogne.**28 000**nécessitent une  
rénovation à terme.**1 800**seront subventionnés par le  
FERDER et la Région.

## Les appels à projet « Bâtiment Basse Consommation » (BBC)

Le Conseil régional, en partenariat avec le plan urbanisme construction architecture (PUCA) et l'ADEME, ont souhaité, par le biais de trois appels à projets (2006, 2007 et 2008), promouvoir l'efficacité énergétique dans le bâti. Au total, ce sont 110 projets qui ont été retenus, concernant 264 bâtiments dont 137 au standard BBC, 118 au standard passif et 9 au standard positif. L'association Bourgogne Bâtiment Durable, plateforme régionale de ressources et de dialogue sur la thématique de la construction durable, recense sur son site internet, les opérations exemplaires de chacun des appels à projet du Conseil régional.

<http://www.bourgogne-batiment-durable.fr/>

## Ecole de Lormes (Nièvre)



La mairie de Lormes, commune rurale, a souhaité construire dans une démarche Qualité Environnementale Bâtiment (QEB) une école maternelle basse consommation énergétique. Les consommations énergétiques prévisionnelles pour les usages de la réglementation thermique 2005 sont estimées à 79 kWh<sub>ep</sub>/an.m<sup>2</sup> SHON.

## 54 logements - Chenôve (Côte d'Or) - ORVITIS



Cette opération s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine d'un quartier de Chenôve et concerne la rénovation BBC d'un immeuble de 54 logements occupés.

Les consommations d'énergie prévisionnelles pour les usages réglementaires sont

estimées à 73 kWh<sub>ep</sub>/an.m<sup>2</sup> SHON (Surface Hors Œuvre Nette).

## Maison Rigothier (Yonne)



Cette opération porte sur la construction d'une maison individuelle à énergie positive à Parly dans une zone rurale constructible.

Les consommations énergétiques prévisionnelles résiduelles, en énergie primaire, sont couvertes par la production photovoltaïque.

## 16 logements - Le Creusot (Saône-et-Loire) - OPAC 71



Ce projet porte sur la construction d'un immeuble à énergie passive de 16 logements par l'OPAC de Saône-et-Loire.

Les consommations prévisionnelles d'énergie, une fois déduite la production d'électricité solaire, sont estimées à 52 kWh<sub>ep</sub>/an.m<sup>2</sup> SHON pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement, les auxiliaires et l'éclairage.

- Bâtiment Basse Consommation (BBC) : consommation maximale fixée à 50 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an.
- Bâtiment passif (BePas) : consommation maximale fixée à 15 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an.
- Bâtiment positif (BePos) : produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

# Bâtiment

☛ **Lutter contre la précarité énergétique. Informer les propriétaires sur les dispositifs d'incitation financière et les réglementations thermiques en vigueur.**



**Le Plan Bâtiment Grenelle pilote le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.**

Pour que les ménages aux revenus modestes puissent également bénéficier de travaux visant à la réduction de leurs consommations d'énergie, le Pacte de Solidarité Ecologique fait, depuis janvier 2010, de l'engagement national contre la précarité énergétique, l'une de ses priorités. Le programme « Habiter Mieux », sous l'égide de l'ANAH (agence nationale de l'habitat), est l'un des programmes retenus par les investissements d'avenir. L'objectif du programme d'ici 2017 est la réhabilitation des logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique : 135 000 logements de 2010 à 2013 et 165 000 de 2014 à 2017.

A cet effet, le fond national d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART), géré par l'ANAH, a été mis en place, et doté pour 7 ans de 1,35 milliard d'euros (provenant des investissements d'avenir de l'État, de l'ANAH et des fournisseurs d'énergie).

Pour pouvoir prétendre à l'aide du programme « Habiter Mieux », les territoires doivent être dotés d'un **contrat local d'engagement** ayant pour objet de décrire le mode de coopération concerté mis en place au plan local, allant du repérage des situations à traiter à la réalisation des travaux nécessaires.



➔ **BIEN VOUS CHAUFFER  
TOUT EN RÉDUISANT  
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**

**OUI, C'EST POSSIBLE AVEC HABITER MIEUX !**

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.

➔ Renseignements : **0 820 15 15 15** (gratuit du lundi au vendredi) ou [www.habitermieux.fr](http://www.habitermieux.fr)



**Depuis le premier semestre 2011, les quatre départements et le Grand Dijon ont chacun signé un contrat local d'engagement, couvrant ainsi la totalité du territoire bourguignon avec le programme « Habiter Mieux ».**

5

contrats locaux  
d'engagement.

3 624

logements à rénover dans le cadre des  
contrats locaux d'engagements.

## « Contrat local d'engagement contre la précarité énergétique »

### Objectifs de rénovation thermique

Département de l'Yonne

•964 logements d'ici 2013.

Département de la Saône-et-Loire

•920 logements d'ici 2013.

Département de la Nièvre

•800 logements d'ici 2013.

Département de Côte-d'Or  
(hors Grand Dijon)

•800 logements d'ici 2013.

Grand Dijon

•140 logements d'ici 2013.

### Les opérateurs en région Bourgogne

- Comité départemental d'habitat et d'urbanisme (CDHU) pour la Nièvre et l'Yonne
- Le PACT\* de l'Yonne
- Le PACT\* de Saône-et-Loire
- Le PACT\* de la Côte d'Or
- Urbanis
- Habitat et Développement Bourgogne Sud (Saône-et-Loire et Côte-d'Or)
- CSPI (Nièvre)

Leur rôle au sein du programme « Habiter mieux » est d'assister les propriétaires : réalisation d'un diagnostic complet du logement, réception des travaux, élaboration du projet et montage du dossier de demande de financement,...

Une fois le territoire doté d'un contrat local d'engagement, deux conditions sont nécessaires à l'obtention des crédits spécifiques du programme :

- ✓ les travaux réalisés doivent permettre une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement,
- ✓ l'assistance d'un opérateur pour la mise en œuvre des missions d'ingénierie (atteinte de la performance énergétique, choix des devis).

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ont signé le 23 Juin 2011 une convention de partenariat au titre du programme national d'aide à la rénovation thermique « Habiter mieux ». Les deux parties s'engagent à lutter contre la précarité énergétique en mobilisant pas moins de 380 000 entreprises artisanales du bâtiment sur tout le territoire national.

L'ANAH a également signé des conventions avec :

- SACICAP/PROCIVIS le 8/12/2010 ;
- la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) le 23/12/2010 ;
- la Caisse Centrale de la MSA(13/05/11) ;
- la Fédération Française du Bâtiment (24/06/2011) ;
- les fournisseurs d'énergie (EDF, GDF Suez et Total) le 30/09/11.

# Transports

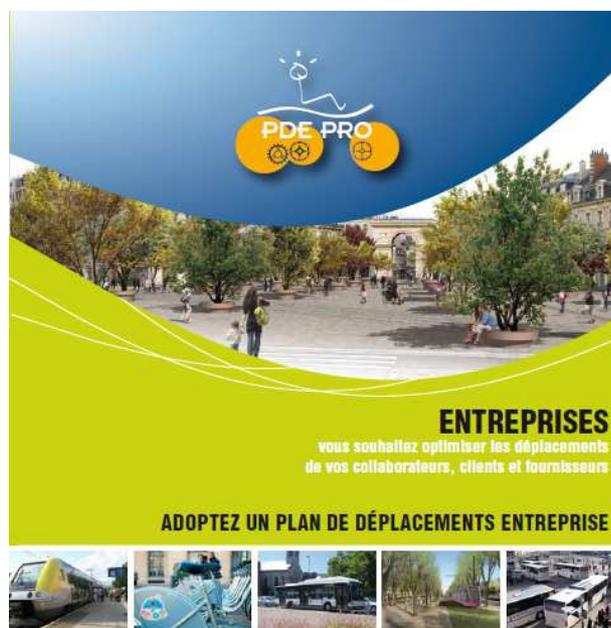
## ☛ Mettre en place des plans de déplacements entreprise (PDE).



Le Grenelle Environnement encourage la mise en place de plans de déplacements d'entreprises, d'administrations, d'écoles ou de zones d'activités, incitant à l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

La chambre de commerce et de l'industrie de Côte d'Or (CCI) s'engage aux côtés des entreprises (de 150 salariés au minimum) pour les aider à la mise en œuvre de leur plan de déplacements, en partenariat avec l'ADEME et la Région.

L'action de la CCI Côte d'Or, pilote en Bourgogne sur la thématique des PDE, est née du constat d'un défaut de liaisons directes et rapides vers les zones d'emploi. Les entreprises des zones d'activités de Longvic, Chevigny Saint Sauveur, Cap Nord à Dijon ou de Marsannay-Perrigny-Gevrey, considèrent, par exemple, que la mise en place de nouveaux services de mobilité compléterait utilement le tracé du tramway.



Le PDE est un projet de développement durable s'adressant à tout type d'entreprises.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon s'engage à vos côtés pour vous aider à sa mise en œuvre, en partenariat avec l'ADEME et la Région.



### ☛ Le saviez-vous ?

Pour les déplacements « domicile-travail », la voiture est privilégiée à 76,3% en Bourgogne (en 2007). La part des transports en commun a augmenté de 1% entre 1999 et 2007 passant de 4,5% à 5,5 %. La part des autres modes, tels que la marche à pied ou les 2 roues, est passée de 20,3% à 18,2% entre 1999 et 2007. En 1999, la distance moyenne pour se rendre au travail était de 14,6 km pour les actifs occupés, elle est passée à 16,6 km en 2007.

Enfin, La durée moyenne du déplacement domicile-travail en Bourgogne est de 16 min en 2007 soit 2 min de plus qu'en 1999. 63% des actifs bourguignons résident dans les 15 aires urbaines de Bourgogne (Sens, Joigny, Migennes, Auxerre, Avallon, Dijon, Beaune, Cosne-sur-Loire, Nevers, Autun, Chalon, Le Creusot, Louhans, Montceau et Mâcon). En moyenne, 84% des flux domicile-travail générés par ces actifs sont situés à l'intérieur de leur aire urbaine de résidence.

**76,3%**

des actifs bourguignons utilisent leur voiture pour se rendre au travail.

**1 PDIE\* par zone d'emploi**

c'est l'objectif fixé par la CCI.

\* PDIE : Plan de Déplacements Inter-Entreprises

## Réaliser un PDE, c'est :

Depuis l'automne 2011, le conseil régional a intégré une rubrique co-voiturage à son service d'informations « Mobigo » sur les transports publics en Bourgogne (bus, car, TER). Les usagers peuvent désormais inclure ce mode de transport dans leur calcul d'itinéraire !  
<http://www.mobigo-bourgogne.com>

améliorer les conditions d'accessibilité des salariés, clients, fournisseurs, visiteurs.

Un site plus accessible, en particulier en transports collectifs, est avant tout un site plus attractif pour d'éventuelles entreprises et/ou commerces de qualité qui viendront valoriser l'image d'une entreprise, mais aussi un atout pour les recrutements.

améliorer la vie sociale au sein de l'entreprise

La création de crèches, de restaurants d'entreprise ou autres services de proximité sont autant d'éléments pris en compte dans un plan de déplacements pour réduire les déplacements domicile-travail des salariés.

réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, améliorer la qualité de l'air ou encore diminuer le trafic routier

Les PDE sont réalisés en interne ou par l'intermédiaire d'un bureau d'études.

Que ce soit lors du diagnostic des enjeux concernant l'accessibilité du site de l'entreprise, de la définition du plan d'actions ou de sa mise en œuvre, la CCI joue avant tout un rôle d'accompagnateur qui lui permet d'être à la fois juge et partie, de mettre en relation les différents intervenants, mais aussi d'être l'interface vis-à-vis des autorités organisatrices de transports (AOT).

Forte de cette position, la CCI se donne comme objectif la constitution de Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) sur chaque zone d'emploi.

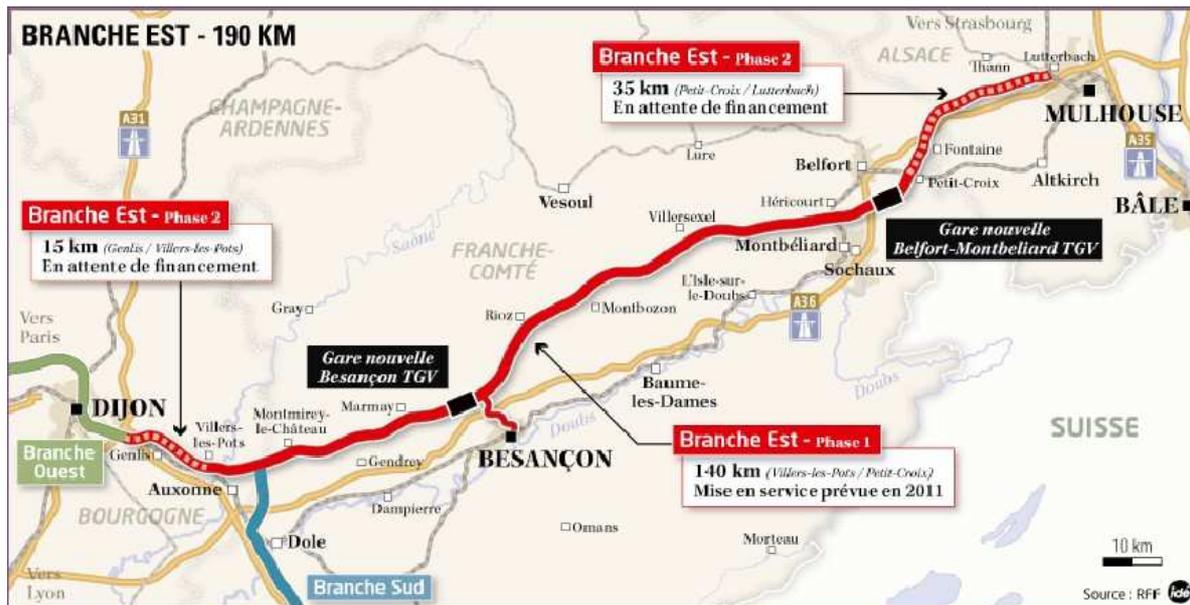
Un PDIE a d'ores et déjà été mis en place pour le « quartier des affaires » de Dijon :

<http://www.bourgogne-ecobiz.fr/ccidij/pdie.nsf>

Un second sera mis en œuvre d'ici le début de l'année 2012 pour le centre commercial de la Toison d'Or à Dijon.

# Transports

☛ Participer au développement du réseau de lignes à grande vitesse : la mise en service de la première phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône.



Le 11 décembre 2011, les 140 premiers kilomètres de la Branche Est entre Villers les Pots (21) et Petite Croix (90) ont été mis en service 5 ans après le début des travaux en 2006

## TGV Rhin Rhône : un nouveau chapitre dans l'histoire du TGV

C'est la première fois qu'une ligne à grande vitesse permet de structurer deux axes de dessertes: Nord-Sud sur des itinéraires Strasbourg-Lyon et au-delà Allemagne-Espagne et Est-Ouest sur des itinéraires Paris-Suisse.

## De nouvelles dessertes quotidiennes...

- 2 A/R Dijon – Strasbourg
- 11 A/R Dijon – Mulhouse
- 3 A/R Dijon – Zurich

## et un renforcement des dessertes existantes

- 7 A/R Dijon – Belfort (2 A/R en 2010)
- 16 A/R Dijon – Paris (13 A/R en 2010)

	MEILLEURS TEMPS ACTUEL	MEILLEUR TEMPS TGV RHIN-RHONE	GAIN DE TEMPS
Dijon ↔ Belfort	2h00	0h50	1h10
Dijon ↔ Mulhouse	2h25	1h05	1h15
Dijon ↔ Strasbourg	3h40	2h00	1h40
Dijon ↔ Zurich	4h10	2h25	1h45
Strasbourg ↔ Lyon	4h45	3h40	1h05
Lille ↔ Mulhouse	5h05	4h00	1h05

**11 décembre 2011**

**mise en service de la première phase  
de la branche Est.**

**140 km**

**de ligne nouvelle  
pour la branche Est.**

**6100**

**emplois générés par le  
chantier chaque année.**

## La première phase de la branche Est en chiffres :

- 140 km de ligne nouvelle ;
- 2,3 milliards d'euros d'investissements financés par 20 cofinanceurs au total ;
- 120 millions d'euros de retombées économiques locales ;
- 6100 emplois générés par le chantier en moyenne chaque année (1/3 des emplois occupés par des locaux, 1/3 par des jeunes de moins de 25 ans, 10% de femmes dans les effectifs, 1 salarié sur 5 était une personne de plus de 50 ans) ;
- 12% des travaux réalisés par des entreprises locales

## La gare de Dijon Ville en pleine mutation

En plus de l'arrivée du tramway, des travaux sont menés en vue de la mise en service de la branche Est.

Ils visent à réhabiliter l'aile sud de la gare pour créer une galerie permettant de cheminer des tramways aux trains. Elle sera jalonnée par de nouveaux commerces et services pour permettre aux voyageurs une attente dans les meilleures conditions.

L'achèvement du chantier est prévu pour mars 2012.



**« La LGV constitue un maillon essentiel de l'Europe à grande vitesse, et une opportunité pour nos territoires d'exister à l'échelle européenne. »**

## L'environnement sur la LGV Rhin Rhône en chiffres :

- 4,57 M€ pour les mesures supplémentaires en faveur de la biodiversité, des paysages et de l'écologie ;
- 25 personnes dédiées à l'environnement pendant le chantier ;
- 40% des emprises en zones boisées ;
- 45 sites de dépôt répartis sur l'ensemble du tracé de la LGV ;
- 125 ha de zones humides compensées ;
- 33 km de protection anti-bruit
- 88 passages à faunes aménagés ;
- 27 mares créées ;
- 4 sites de carrière remis en état

## Bilan carbone

Pour la 1ère fois sur un projet ferroviaire de cette envergure, et à l'initiative de Réseau Ferré de France, en partenariat avec la SNCF et subventionné par l'ADEME, un bilan carbone englobant la phase de conception chantier et exploitation a été présenté en septembre 2009. Un bilan environnemental sera présenté un an après la mise en service de la ligne, puis cinq ans après comme le préconise la loi d'orientation des transports intérieurs.

RFF a souhaité élargir ce bilan à un bilan développement durable qui permettra de mesurer les effets directs et indirects de l'infrastructure nouvelle aux plans économique, sociétal et environnemental.

<http://www.bilan-carbone-lgvrr.fr/documents-d-information>

# Énergie – Climat

☛ L'énergie et le climat au cœur des démarches territoriales.

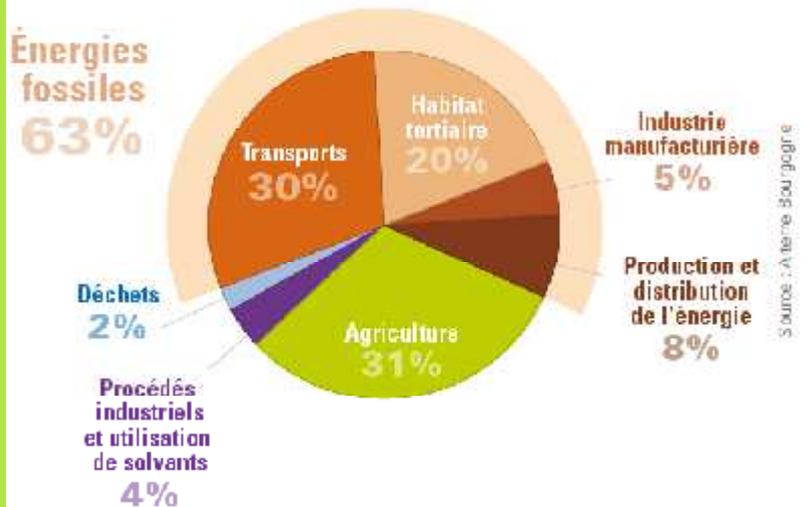
## ☛ Le saviez-vous ?

L'énergie en Bourgogne :

- 4,5 millions de tonnes-équivalent-pétrole soit 2,8 tonnes par habitant et par an consommées en 2007
- Les bâtiments représentent 46% de l'énergie consommée, les transports 35%, l'industrie 16% et l'agriculture 3%.
- L'utilisation des énergies fossiles est à l'origine de 63% des émissions de GES, avec en tête, les transports, suivi des secteurs de l'habitat et du tertiaire. L'agriculture en Bourgogne est à la base de 31% des émissions de GES mais celles-ci ne sont pas dues à la combustion des énergies fossiles.

L'équivalent de 15,7 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) a été émis en 2007 sur le territoire, soit 9,6 tonnes par bourguignon.

Les émissions de GES par secteurs d'activités en Bourgogne (données 2007 – hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt)



Avec 2,7% d'augmentation de ses émissions par rapport à 1990, la Bourgogne n'a pas encore atteint l'objectif national de stabilisation des émissions de GES d'ici 2012 prévu par le protocole de Kyoto.

- Forêts et sols constituent un réservoir de carbone très important, l'équivalent de 60 fois les émissions de GES sur le territoire bourguignon.
- En Bourgogne, l'augmentation moyenne des températures a été de 0,8°C au cours du XXe siècle et est de 1,5°C depuis 20 ans. Les précipitations ont quant à elles augmenté de 10% depuis 1877 (-10% en été et +20% en hiver).

# La Bourgogne en actions !

13

PCET obligatoires  
en Bourgogne.

7

PCET  
volontaires.

10

territoires ayant répondu à  
l'appel à projet « PCET ».



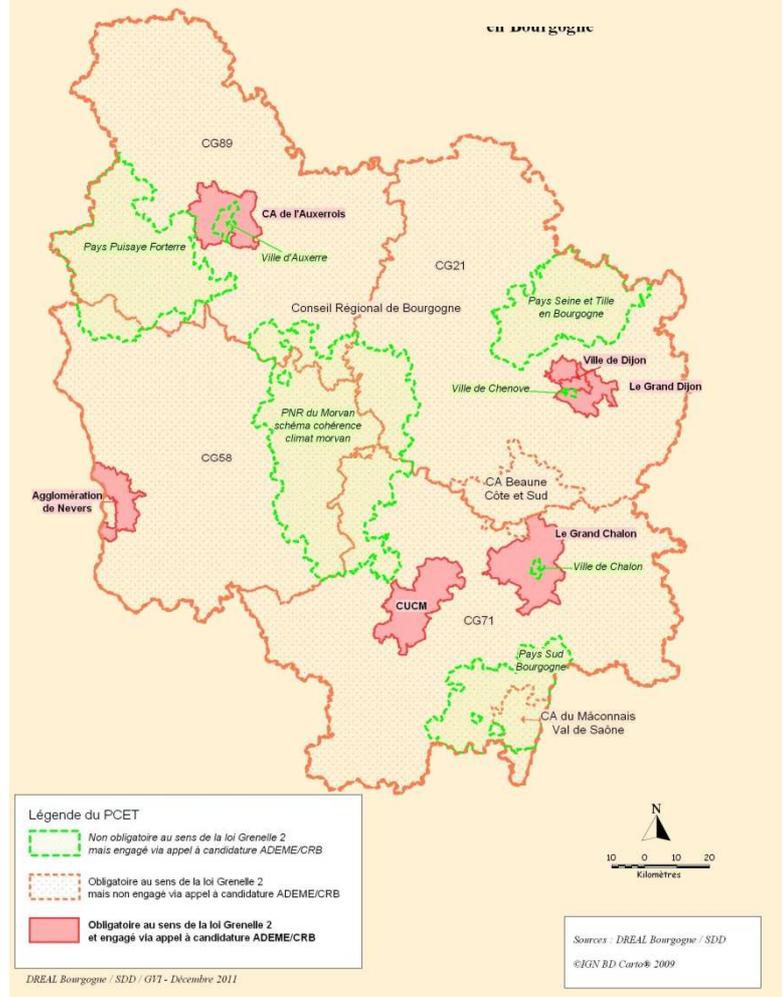
La France s'est engagée dans le cadre fixé par l'Union Européenne à respecter les objectifs européens du paquet « Énergie-Climat », les « 3 fois 20 » à l'horizon 2020, qui visent à :

- réduire de 20% les émissions de GES,
- améliorer de 20% l'efficacité énergétique,
- porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Le Grenelle Environnement a fixé cette part à 23% pour la France.

La France est engagée dans la lutte contre le changement climatique depuis l'adoption en 2004 d'un Plan Climat (révisé en 2006) dans lequel on retrouve l'objectif ambitieux de diviser par 4 les émissions de GES (« le Facteur 4 ») d'ici à 2050 par rapport à 1990. Le Plan Climat évoque pour la première fois la réalisation de plans « climat » à tous les échelons des territoires. La loi Grenelle 1 précise ensuite que les Plans « Climat-Énergie Territoriaux » devront être adoptés par les régions, départements, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes et communes de plus de 50 000 habitants avant fin 2012.

Dès lors, en Bourgogne, différents territoires s'engagent dans l'élaboration de plans énergie climat territoriaux (PCET) afin de rendre visible l'ensemble de leurs politiques visant à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. 10 d'entre eux ont répondu à l'appel à projet « PCET » du Conseil régional et de l'ADEME : la Communauté de communes de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre, le Pays de Puisaye-Forterre, le Parc Naturel Régional du Morvan, le Pays Seine et Tilles, le Grand Dijon, la Ville de Chenôve, l'Agglomération de Nevers, le Grand Chalons et Chalon-sur-Saône, la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau et le Pays Sud Bourgogne.

## Les Plans Climat Énergie Territoriaux issus de l'appel à projet en Bourgogne



### Le saviez-vous ?

Depuis mars 2011, la Ville de Chenôve a mis en place un plan de déplacements des agents (vélos à assistance électrique, véhicules mutualisés ou encore le tri des déchets et papiers dans ses locaux).

La Ville a également tenu à créer des postes de correspondants développement durable dans les services municipaux.

# Énergie

## 👉 Bourgogne développement et le cluster éolien bourguignon.

La loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration, dans chaque région, d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) qui est piloté conjointement par le préfet de région et le Président du Conseil régional. Ce document stratégique a vocation à définir les grandes orientations et objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution de l'air et d'adaptation au changement climatique.

En Bourgogne, son élaboration entamée en fin d'année 2010, a rassemblé et mobilisé plus de 500 acteurs bourguignons, à travers 4 séminaires thématiques et 10 ateliers sectoriels. Les travaux ont permis d'établir une vision prospective partagée du territoire bourguignon. Sur la base des nombreuses contributions de tous les acteurs (collectivités, chambres consulaires, associations, entreprises...), les services de l'État et du Conseil régional ont identifié le potentiel bourguignon. La mobilisation optimale de ce potentiel doit permettre d'inscrire la Bourgogne dans les traces de l'objectif dit des « 3x20 ».



**Les engagements du Grenelle Environnement encouragent fortement le développement des énergies renouvelables. Une augmentation pour atteindre 23% de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale est attendue d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif en Bourgogne, le Schéma Régional Climat-Air-Énergie prévoit, entre autres, l'implantation de 600 à 700 mâts d'éoliennes sur le territoire.**

Ce schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, auquel sera annexé le schéma régional éolien, constitue un cadre à l'intervention des acteurs régionaux. Toutefois, l'atteinte d'objectifs ambitieux dépendra de la capacité des acteurs à décliner les orientations stratégiques du SRCAE dans leurs documents locaux ou dans leurs propres politiques : Plans Climat, documents d'urbanisme et de planification territoriale (SCOT, PLU, PDU, PLH...), éco-conditionnalité des aides...

La dynamique très encourageante développée dans l'élaboration du schéma ne devra bien évidemment pas s'arrêter après son approbation en fin d'année 2011. La mobilisation et l'implication des acteurs, dans le temps de la mise en œuvre et du suivi, qui s'ouvrira à partir de 2012 devront se poursuivre de façon aussi active.

### 👉 Le saviez-vous ?

Aujourd'hui, trois parcs éoliens fonctionnent en Bourgogne avec 25 éoliennes à Saint-Seine-l'Abbaye (50 MW), 6 éoliennes à Beurey-Baugay dans l'Auxois Sud (12 MW) et 4 éoliennes à Les Clérimois (8MW) pour une puissance totale installée de 70 MW.

Trois autres parcs sont entrés ou vont entrer en construction prochainement : deux en Côte-d'Or de 12 et 23 éoliennes pour 68 MW installés et un dans l'Yonne de 27 éoliennes soit 62 MW. Le potentiel éolien de la région est estimé à environ 1 500 MW.



**600 à 700**

mâts d'éolienne  
A l'horizon 2020.

**1500 MW**

c'est le potentiel  
éolien bourguignon.

**1**

cluster éolien.



© Wind for future

La Bourgogne accueille le premier cluster entièrement éolien français labellisé : « Wind 4 Future » regroupant à ce jour une quarantaine de membres, 27 entreprises, acteurs de la filière éolienne en Bourgogne et plus largement du Centre-Est de la France.

« Wind 4 Future » est né du « Wind day ». Le 15 Juin 2009, Powéo (fournisseur d'électricité), Céole (fabricant de tours d'éoliennes implanté dans la ZI de Longvic depuis fin 2007) et Bourgogne Développement (agence régionale de développement de Bourgogne) co-organisent, à l'occasion de la mise en service du parc éolien de l'Auxois Sud, un « wind day » réunissant les entreprises du secteur de l'éolien en Bourgogne. Au regard des nouveaux enjeux et de l'attractivité grandissante de la filière, l'idée de fédérer ces acteurs bourguignons dans un cluster éolien, naît alors sous l'impulsion du président de région et du préfet de région. Sous le pilotage de Bourgogne Développement, une quarantaine d'entreprises se réunissent pour répondre au deuxième appel à projets « grappes d'entreprises » de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

Le cluster est à l'heure actuelle devenu une entité fonctionnelle en septembre 2011 avec le soutien de la DATAR, de l'Europe via le FEDER, le Conseil régional de Bourgogne et la DIRECCTE.

La formation est une priorité du cluster qui souhaite passer d'un millier de salariés actuellement à 5000 d'ici 2020. Pour répondre aux besoins des entreprises, une formation de technicien de maintenance éolien est mise en place (5 éoliennes étant en moyenne affectées à un technicien), et des collaborations étroites sont privilégiées avec les centres de formation de la région (collèges, lycées, centres techniques etc.). Le cluster est un atout non-négligeable pour la compétitivité de notre territoire. Il a pour ambition de réunir une cinquantaine d'acteurs pour constituer une chaîne de valeur la plus large possible permettant la production de plus de 70% des composants d'un mât d'éolienne.

« Cluster » ou « grappe d'entreprises » :  
réseau constitué majoritairement de PME et de TPE, regroupées sur un même territoire et appartenant souvent à une même filière, mobilisées par une stratégie commune et la mise en place d'actions et de services concrets et mutualisés.  
<http://www.windforfuture.com>



© Laurent Mignaux - MEDDTL

Bourgogne Développement a été créé en 2005 par le Conseil Régional de Bourgogne avec les quatre conseils généraux, les agglomérations et les acteurs du développement économique. L'Agence, présidée par Marc Benner (délégué régional d'EDF), conseille et accompagne les entreprises dans leur installation et leur développement en Bourgogne :  
<http://www.bourgognedeveloppement.com>

# Biodiversité

## ☞ Pour préserver les continuités écologiques, la trame verte et bleue se prépare.

La préservation de la biodiversité est l'un des six chantiers du Grenelle Environnement : stopper l'érosion de la biodiversité en protégeant ou restaurant le bon fonctionnement des écosystèmes terrestres, et aquatiques et retrouver une bonne qualité écologique des eaux en sont les principaux axes d'action. Outre la réduction des pollutions chimiques et de la consommation d'espaces agricoles et naturels, la loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration d'ici à 2012 d'une trame verte et bleue. Il s'agit de constituer un réseau d'échanges à l'échelle nationale pour que, au-delà de la protection réglementaire des espaces et espèces remarquables, les espèces animales et végétales constitutives de la biodiversité « ordinaire » puissent circuler, s'alimenter, se reproduire c'est-à-dire assurer leur survie et ainsi maintenir ou restaurer les services rendus.

La composante verte de la trame fait référence aux milieux naturels ou semi naturels terrestres ; la composante bleue est constituée du réseau aquatique et des zones humides.

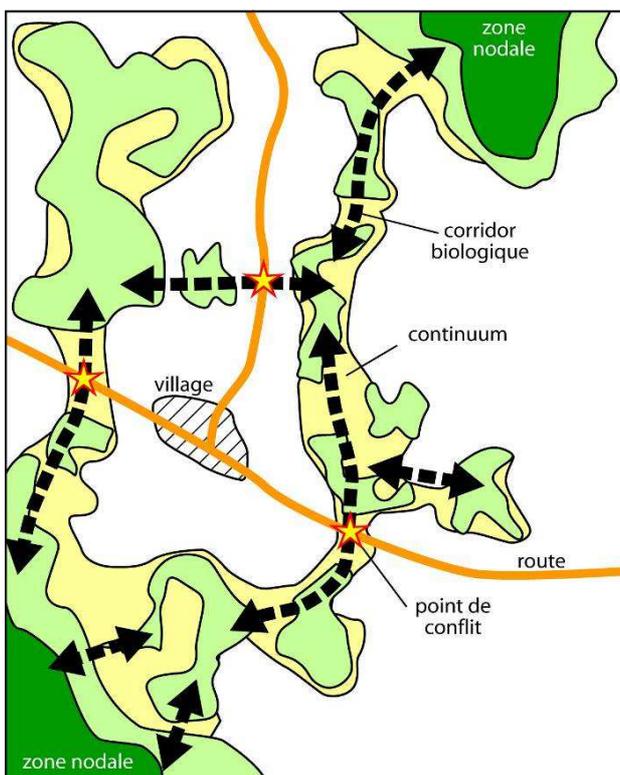


Ces trames vertes et bleues s'appuieront sur un Schéma Régional de Cohérence Ecologique, élaboré dans un cadre partenarial par l'État et la Région, qui contiendra :

- un diagnostic du territoire régional et l'identification des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques ;
- un atlas cartographique, au 1/100 000ème, des continuités écologiques (TVB) de la région précisant les caractéristiques de chaque élément de composition ;
- un plan d'actions stratégique identifiant les actions-clé à mener ainsi que les outils et moyens mobilisables.

La trame verte et bleue permettra d'orienter les décisions d'aménagement du territoire en faveur du respect de la biodiversité et de traduire sa préservation dans les documents de planification (SCOT, PLU, SAGE...) qui devront la prendre en compte.

Une étude préalable d'identification de la trame verte et bleue en Bourgogne a été finalisée en juin 2011. Elle a permis d'établir une cartographie du réseau écologique régional. En 2012, plusieurs ateliers de concertation permettront d'aboutir à un programme d'intervention priorisé mobilisant l'ensemble des partenaires (État, collectivités, organismes ou associations de socioprofessionnels, d'usagers de la nature, et œuvrant pour la préservation de la biodiversité).



**Corridor écologique** : voie de déplacement empruntée par la faune et la flore qui relie les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre milieux naturels permet la dispersion et la migration des espèces.

**200 000**

hectares : c'est le périmètre  
d'étude du futur Parc national.

**113**

communes  
concernées.

## Le réseau des aires protégées se complète : le projet de parc national entre Champagne et Bourgogne.

Issu du Grenelle Environnement, le projet de parc national forestier feuillu de plaine vise à créer un 11ème parc national français complétant ainsi le réseau représentatif des écosystèmes les plus emblématiques de métropole et d'outremer.

Situé sur le plateau de Langres-Châtillonnais, à cheval sur deux régions (Bourgogne et Champagne-Ardennes), son périmètre d'étude couvre plus de 200 000 ha (couvert à 53% par la forêt) et regroupe 113 communes.

Un parc national est composé de plusieurs espaces :

- un ou plusieurs cœurs : espace(s) dédié(s) à la protection des milieux, des espèces animales et végétales, des paysages et du patrimoine culturel, avec une réglementation particulière.
- la réserve intégrale : située à l'intérieur du cœur et de dimension modeste par rapport à l'ensemble du parc national, elle est dédiée à l'observation, à la recherche, et à la pédagogie.
- l'aire d'adhésion entoure les cœurs : c'est un espace privilégié pour favoriser le développement d'une économie durable qui valorise les richesses locales. Elle est en lien étroit avec les cœurs d'un point de vue écologique, économique et social. Une fois le projet défini, chaque commune est libre d'y adhérer ou non.

La charte du parc national définit les objectifs de protection et les orientations de développement pour les 15 premières années.

### Le saviez-vous ?

Un parc national est un territoire d'une richesse exceptionnelle de par ses milieux (mosaïque forestière où le hêtre domine), ses espèces (Cigogne noire, Sabot de Vénus,...), ses paysages et son patrimoine culturel (abbayes, châteaux, vestiges archéologiques). C'est un espace privilégié de préservation, de gestion et de mise en valeur exemplaire de la nature et des paysages.

C'est à la fois un lieu de vie, de découverte et de loisirs, une opportunité pour développer un tourisme responsable et une économie locale basée sur les richesses du territoire impliquant les habitants et les acteurs locaux.

**Mars 2012** : Confirmation de la prise en considération du projet par le Premier Ministre.

**Décembre 2013** : élaboration du projet de parc national et de sa charte en concertation (définition des enjeux, des objectifs, du programme d'actions, des cœurs, de la réserve intégrale et de l'aire d'adhésion).

Présentation aux instances nationales (Conseil national de protection de la nature et Comité interministériel des Parcs nationaux).

Enquête publique auprès de la population.

**Début 2015** : création du parc national par décret après avis du Conseil d'Etat.

Les communes se prononcent ensuite sur leur adhésion au parc national

# Gouvernance

## Le réseau des artisans du Grenelle.



Dans une perspective de territorialisation du Grenelle, l'une des priorités repose sur le cadre ouvert de concertation et la gouvernance à 5 qui a conduit à mettre en place un comité régional de suivi du Grenelle

### Le saviez-vous ?

Le comité de suivi du Grenelle Environnement en Bourgogne a été constitué par arrêté préfectoral en décembre 2010.

La première réunion de ce comité s'est tenue le 26 janvier 2011 sous la présidence de la préfète de région et en présence de Michèle Papallardo, déléguée interministérielle et commissaire générale au Développement durable.

Ce comité, qui intègre une trentaine d'acteurs du territoire (élus, services de l'État, représentants socioprofessionnels et associatifs), a pour objectif de faire le point sur la mise en œuvre opérationnelle en Bourgogne des lois « Grenelle », qui doivent permettre de répondre à l'urgence écologique et aux engagements internationaux de la France.

Cette première réunion a permis d'aborder l'avancement de dossiers importants dans divers domaines (urbanisme et bâtiments, transports, énergie, agriculture et biodiversité; risques, santé et déchets). Elle a également permis de présenter la Stratégie Nationale de Développement Durable validée en 2010.



En parallèle du comité de suivi du Grenelle, la préfète de région et les préfets de départements ont mis en place un réseau territorialisé d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre concrète du Grenelle : « les artisans du Grenelle ». Ces acteurs se distinguent par des actions visibles qu'ils ont entreprises ou sont en train d'entreprendre.

Ces « artisans du Grenelle » ont pour objectif, notamment par leur témoignage, de faciliter le passage à l'acte. Ayant vocation à être identifiés dans leur territoire, ils pourront faire profiter d'autres acteurs locaux de leur connaissance de la démarche Grenelle, de leurs contacts, de leur expérience dans la mise en œuvre des projets afin de les convaincre de s'engager dans des réalisations concrètes.

Ce sont ainsi plus de 100 acteurs régionaux présentant des profils variés (associatifs, élus, responsables d'entreprises...) qui ont été identifiés et qui seront désormais mobilisés pour mettre en valeur leurs expériences enrichissantes et exemplaires dans le cadre d'un réseau appelé à s'étoffer à court et moyen terme.

**1**  
comité de suivi du  
Grenelle.

**4**  
filières vertes  
prioritaires.

**Plus de 100**  
« artisans du  
Grenelle ».

## 👉 Filières vertes : quelles opportunités en Bourgogne ?

### « Quelles sont les filières prioritaires en Bourgogne ? ».

Une étude menée en 2011 par la DREAL a consisté à réfléchir aux filières vertes les plus pertinentes en Bourgogne au regard des atouts naturels et économiques bourguignons, parmi les 18 filières suivantes, étudiées au niveau national par le commissariat général du développement durable :

*Des filières dont le développement est nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de l'énergie:*

- Biomasse énergie
- Biocarburants
- Énergies marines
- Éolien
- Photovoltaïque
- Géothermie
- Captage, stockage et valorisation du CO<sub>2</sub>

*Des filières qui participent à la lutte contre le changement climatique car elles réduisent notamment les besoins d'énergie ou améliorent sa gestion :*

- Bâtiment à faible impact environnemental
- Véhicule décarboné
- Logistique et gestion de flux
- Réseaux énergétiques intelligents (smart grids)
- Stockage de l'énergie / Batterie

*Des filières, sans lien direct avec l'énergie ou très transversales, mais qui ont des composantes efficaces de l'action pour réduire nos consommations de ressources naturelles et de matières premières :*

- Recyclage et valorisation des déchets
- Chimie verte
- Biomasse matériaux
- Eau et assainissement
- Métrologie – Instrumentation



**Cette étude est une contribution à l'identification des priorités d'interventions sur les filières les plus pertinentes en Bourgogne. Il en ressort notamment que les filières biomasse énergie et matériaux, éolien, véhicules décarbonés et bâtiment à faible impact environnemental correspondent à des domaines d'intérêt majeur pour la Bourgogne. Parmi elles, les filières biomasse et véhicules peuvent offrir à la Bourgogne un positionnement national, sous réserve d'alliances avec d'autres régions. L'optimisation de la production agricole est également un point fort dans notre région.**

# la Grenelle Environnement

Direction régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement Bourgogne  
21 bd Voltaire  
BP28  
21033 Dijon Cedex  
Tel : 03 45 83 22 22

## Site internet :

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr>

## Contact :

[dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr)

**Directrice de publication** : Corinne ETAIX

**Rédactrice** : Justine FORT

**Comité de rédaction** : François BELLOUARD, Marie DASTARAC, Renaud DURAND et Thomas PLANTIER

**Mise en page** : Thomas PLANTIER et mission communication

Ont contribué à la réalisation de ce document : Maud LALOUELLE (USH), Florent BERSON (OPAC de Dijon), Dominique MARIE (Conseil Régional), Julie ETHEVE, Philippe BURTIN, (CCI de Côte-d'Or), Emmanuel SCHUDDINCK (Bourgogne Développement), Christophe GALLEMANT, Karine TISSOT (GIP PNECB), Jérôme CROZY, Virginie PUCELLE, Elsa ALEXANDRE, Jean-Christophe ROY, Isabelle JANNOT, Madeleine RATHEAU et Yann DUFOUR (DREAL Bourgogne)

Tous nos remerciements à Justine Fort, stagiaire de l'institut d'Etudes Politique de Lyon, pour son implication dans la réalisation de ce document.

Crédit photographie : Laurent MIGNAUX et Arnaud BOUISSOU – MEDDTL

Imprimé sur papier recyclé  
ISBN n°978-2-912941-37-4

© 2011 DREAL Bourgogne  
*La reproduction totale du document est libre de droits.  
En cas de reproduction partielle,  
l'accord préalable de la DREAL Bourgogne devra être demandé.*

